



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2006-05-62 modifiant le Règlement
RV- 2006-04-69 sur les arrêts obligatoires**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 1 « Installation de panneaux d'arrêt »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires est modifié par l'addition du paragraphe suivant :

« 44 ° sur la rue des Champs, en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Capri, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome; »

Adopté le 20 novembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 NOVEMBRE 2006

